

Image not found or type unknown



Entreprise familiale et partage part entre les enfants

Par **boule51**, le **04/11/2008** à **14:40**

Bonjour, rnMon père a créé il y plusieurs années son entreprise. Au début, mon frère était salarié. Celui-ci a changé ces statuts en sarl est à partagé les parts entre mes parents, mes frères et ma soeur et moi même. Cependant les filles n'ont jamais pu travailler ds l'entreprise familiale car soi disant pas assez de ressources et nous n'avions que 1 % de part au contraire de mes frères qui possédaient 28 % par tête et le reste pour mes parents. Est-ce normal ? A-t-il le droit de privilégier ses garçons au détriment de ses filles même si elles peuvent pas travailler dans l'entreprise. Est-ce qu'il y a un recours ? merci d'avance